

## Infos réglementaires

### Rapport sur l'engagement actionnarial en 2020

Date : avril 2021

---

#### Sommaire :

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Démarche et stratégie</b> .....	<b>3</b>
2.1	Présentation globale .....	3
2.2	Dialogue actionnarial .....	3
<b>3</b>	<b>Rapport sur le dialogue actionnarial en 2020</b> .....	<b>5</b>
3.1	Engagement sur la biodiversité .....	5
3.2	Engagement sur la crise climatique .....	7
<b>4</b>	<b>Rapport sur l'exercice des droits de vote en 2020</b> .....	<b>8</b>
4.1	Chiffres clés concernant le vote par procuration .....	8
4.2	Etudes de cas .....	10
<b>5</b>	<b>Annexe 1 : Détail de la détention des émetteurs engagés dans le cadre du dialogue actionnarial par les fonds labellisés ISR en 2020</b> .....	<b>11</b>

## 1 Introduction

Le rapport d'engagement actionnarial 2020 de Swiss Life Asset Managers France montre notre approche de l'engagement et la relie à nos activités de vote par procuration. Nous sommes convaincus que l'engagement sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un outil puissant qui permet aux entreprises de prendre leurs responsabilités au sérieux, d'aider chacun à vivre selon ses propres choix et de façonner la société dans son ensemble. Ce rapport décrit notre approche et présente des statistiques sur notre activité d'engagement actionnarial 2020 et sur les votes par procuration réalisés en 2020, et des études de cas.

En 2020, Swiss Life Asset Managers France a commencé à instaurer un dialogue avec certaines sociétés cotées en bourse pour un certain nombre de portefeuilles. Débutant en 2020 avec un dialogue entamé avec trois entreprises, les activités de dialogue actionnarial ont vocation à être étendues en 2021.

Le vote par procuration représente, à ce jour, notre principal mode d'engagement sur la majorité des portefeuilles. Cependant, Swiss Life Asset Manager France accorde une importance croissante à l'engagement actif, notamment par le biais du dialogue actionnarial.

Ce rapport est lié à diverses politiques de Swiss Life Asset Managers, de Swiss Life Asset Managers France et de Swiss Life France :

- [Rapport sur l'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers](#)
- [La démarche de Swiss Life Asset Managers en matière d'investissement responsable](#)
- [Politique d'engagement actionnarial de Swiss Life Asset Managers France](#)
- [Politique de vote de Swiss Life Asset Managers France](#)

## **2 Démarche et stratégie**

### **2.1 Présentation globale**

Fidèle au principe de gestion active de ses conceptions ESG, Swiss Life Asset Managers France considère l'engagement comme une partie intégrante de sa démarche d'investissement responsable. L'exercice de nos droits d'actionnaire relève de notre obligation fiduciaire : la gestion prudente et responsable des actifs qui nous sont confiés. Nous collaborons activement avec les sociétés et les parties concernées pour relever les défis de l'ESG tout en préservant les intérêts financiers de nos clients. Cela englobe l'actionnariat actif et les améliorations par la collaboration.

Dans l'ensemble, nous considérons que l'engagement constructif, y compris à travers le vote par procuration et le dialogue avec les sociétés et les parties prenantes concernées, est plus efficace pour améliorer la performance durable que l'exclusion des sociétés de l'univers d'investissement. Nos activités d'engagement sont guidées par les principes suivants dans toutes les classes d'actifs :

Les activités d'engagement visent à préserver et à renforcer la sécurité et la valeur à long terme des investissements. Nous soutenons les activités qui renforcent les droits des actionnaires, favorisent la transparence, contribuent à la réduction des effets du changement climatique ou améliorent la performance durable générale tout en préservant les intérêts financiers de nos clients et investisseurs. La participation à des plateformes externes de collaboration renforce notre capacité d'engagement.

Les activités d'engagement ne doivent entraîner ni coûts indus, ni coûts directs, ni dépréciations d'actifs. Nous suivons les recommandations de bonnes pratiques comme les Global Stewardship Principles de l'International Corporate Governance Network (ICGN) ou les Principes pour l'investissement responsable de la PRI Association.

Swiss Life Asset Managers France attend des sociétés qu'elles respectent la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

### **2.2 Dialogue actionnarial**

Le dialogue avec les émetteurs vise à réduire efficacement les risques, tout en protégeant la valeur des investissements à long terme. En dialoguant avec des émetteurs, Swiss Life Asset Managers France vise à promouvoir les droits des actionnaires. Elle estime que le dialogue avec les émetteurs contribue à renforcer la performance générale en matière de durabilité.

L'approche d'engagement de Swiss Life Asset Managers France comprend les fondements suivants :

- UNGC : Une priorité majeure du dialogue est de tenir compte des principes du Global Compact de l'ONU (UNGC). Swiss Life Asset Managers France vise à y parvenir en considérant notamment les thématiques qu'elle juge d'importance, telles que le changement climatique et les droits de l'homme.
- Transparence : Swiss Life Asset Managers France soutient les entreprises qui communiquent leur démarche pour fournir des informations plus significatives aux actionnaires. Elle se permet d'entamer un dialogue avec elles lorsque ceci n'est pas le cas, tout en veillant à ce que leur transparence ne compromette ni l'efficacité de leur stratégie, ni le secret des affaires.
- Performance ESG : Swiss Life Asset Managers France vise à aider les entreprises à améliorer en permanence leurs performances ESG et à réduire leur exposition aux risques. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en nous engageant auprès des entreprises dont la notation ESG est mauvaise et qui font l'objet de graves controverses, ainsi que lorsqu'elles sont exposées à des risques élevés.

#### **Sélection des entreprises :**

Swiss Life Asset Managers France détermine ses priorités pour la sélection des entreprises en matière d'engagement selon les points suivants :

- Mauvaise notation, sur la base de données provenant de fournisseurs externes. Cela peut s'appliquer sur certains piliers identifiés comme prioritaires (p. ex. controverses ou atteintes à des normes internationales) ainsi que sur l'ensemble de la notation.
- Exposition particulièrement élevée d'un émetteur aux risques de secteurs spécifiques.
- Transparence insuffisante.

Pour définir les priorités de dialogue, Swiss Life Asset Managers France peut tenir compte de l'importance de l'investissement et d'autres critères qu'elle juge importants.

#### **Dialogue avec des entreprises sélectionnées :**

Notre démarche d'engagement peut consister en des engagements directs menés en interne, des engagements ou initiatives de collaboration et de services de tiers.

- Engagement direct : Le dialogue direct se déroule par le biais de réunions, de correspondances ou de conférences téléphoniques. Le prestataire Ethifinance nous aide à nous engager auprès des entreprises françaises sur les questions ESG lorsque l'efficacité et la qualité du dialogue avec les émetteurs peuvent être améliorées.
- Engagement collaboratif : Swiss Life Asset Managers France s'autorise également à participer à des actions collectives d'actionnaires, notamment en cas de défaut d'un émetteur, ou dans l'hypothèse où un émetteur se rendrait coupable de diffusion de fausse information, pouvant porter préjudice aux fonds et mandats gérés par Swiss Life Asset Managers France. A titre d'exemple, Swiss Life Asset Managers participe à la plateforme Climate Action 100+.

### **Escalade :**

En cas d'échec des dialogues avec les entreprises, nous avons également la possibilité d'agir à travers l'exercice de nos droits de vote lors des assemblées générales, combinant ainsi le vote et le dialogue avec les émetteurs. Swiss Life Asset Managers France peut voter contre des résolutions proposées par le Conseil d'administration (y compris les élections et réélections, et l'approbation des comptes consolidés et des rapports statutaires), notamment en cas de dialogue insatisfaisant. En outre, elle peut soumettre ses propres propositions ou soutenir les propositions d'autres actionnaires qui correspondent aux engagements de Swiss Life Asset Managers France. D'autres mesures appropriées peuvent être prises le cas échéant.

## **3 Rapport sur le dialogue actionnarial en 2020**

En 2020, Swiss Life Asset Managers France a initié un dialogue actionnarial avec trois émetteurs côtés sur les thèmes suivants : la biodiversité dans le secteur immobilier et le climat. Parmi ces trois sociétés avec qui le dialogue a été engagé, une n'a pas donné suite à notre sollicitation. Les émetteurs avec qui le dialogue actionnarial a été engagé sont des émetteurs sur lesquels nos fonds labellisés ISR ont été investis en 2020.

### **3.1 Engagement sur la biodiversité**

Swiss Life Asset Managers a débuté le dialogue direct en 2020, et a essentiellement développé ses activités de dialogue actionnarial sur la biodiversité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la thématique plus générale de « préservation de l'environnement », qui est un des axes prioritaires de la stratégie ESG de Swiss Life Asset Managers. Ainsi, plus particulièrement au niveau des fonds ISR que nous gérons, il s'agit de mettre en œuvre la dimension environnementale (« E ») de la stratégie ESG.

Cette stratégie environnementale est notamment axée sur la problématique du réchauffement climatique (avec l'objectif de surperformer l'univers d'investissement sur le KPI « intensité carbone » avant fin octobre 2021), mais également sur celle de la protection de la biodiversité.

La protection de la biodiversité est d'ailleurs une des métriques du pilier « E » de notre indicateur KPI « UNGC Compliance » (Principe « Global Compact » n°7 : « Biodiversity and Land Use ») pour lequel nous avons, dans nos fonds de valeurs mobilières labellisés ISR, un objectif de surperformance par rapport à l'univers de référence.

Nous avons approché deux sociétés foncières (Covivio et Klépierre) à ce sujet, car elles font parties de notre univers de référence. En outre, en tant que société de gestion très présente sur le marché immobilier, nous voulions montrer, par cet engagement, que la réduction de l'impact des activités de ce secteur sur l'environnement est au cœur non seulement de notre stratégie ESG de gestion d'actifs immobiliers, mais aussi de gestion d'actifs mobiliers.

De récents rapports ont mis en évidence les menaces qui pèsent sur l'état de la biodiversité. Ainsi, selon un rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES)<sup>1</sup>, jusqu'à un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction.

Le secteur immobilier a principalement un impact sur le changement de l'utilisation des sols, le changement climatique et la pollution. Premièrement, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols détruisent les milieux naturels et entraînent leur morcellement. Deuxièmement, le changement climatique déstabilise les écosystèmes, entraînant notamment le déplacement d'espèces animales et végétales. En outre, la production des matériaux de production est fortement émettrice de gaz à effet de serre. Enfin, la pollution de l'air, de l'eau et des sols a un effet néfaste sur la biodiversité. L'essentiel des risques de pollution survient dans la phase de construction, ou durant la phase d'occupation à travers l'usage de produits phytosanitaires et le traitement des eaux usagées.

### **Les objectifs de l'engagement :**

La campagne d'engagement vise à évaluer les entreprises du secteur immobilier sur la gestion de leurs impacts sur la biodiversité et la mise en place de mesures d'atténuation. L'objectif est également de favoriser le partage de bonnes pratiques entre acteurs du secteur.

### **Déroulement de la campagne :**

La campagne d'engagement s'est appuyée sur une étude thématique d'Ethifinance présentant des analyses des politiques et pratiques de quatorze entreprises françaises du secteur immobilier, et s'est concentrée sur l'existence d'une politique visant à la préservation de la biodiversité, la définition d'indicateurs et la fixation d'objectifs liés à la biodiversité et enfin, la participation à des initiatives de place permettant de sensibiliser plus largement les acteurs de partager les bonnes pratiques. Parmi les quatorze sociétés avec qui le dialogue a été engagé par Ethifinance, deux étaient détenues par les fonds gérés par Swiss Life Asset Managers France en 2020 : Covivio et Klépierre. Klépierre n'a pas donné suite à notre sollicitation.

### **Etudes de cas : Dialogue actionnarial avec les sociétés Covivio et Klépierre :**

A la suite de l'analyse réalisé, et de plusieurs contacts, il a été possible de s'assurer que l'entreprise sollicitée, Covivio, démontre une bonne prise en compte des enjeux liés au déclin de la biodiversité. Elle étudie son impact direct sur la biodiversité ainsi qu'en amont des projets, dans l'extraction des matières premières et la fabrication des matériaux de construction. La cartographie des sites et des impacts de l'entreprise à travers les quatre indicateurs GRI font partie des bonnes pratiques identifiées dans l'étude des sociétés immobilières et foncières. Aujourd'hui, cette entreprise réfléchit notamment à l'application du concept de « biodiversité positive » dans le cadre de ses activités. La seconde société

---

<sup>1</sup> <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

immobilière française avec qui une tentative de dialogue a été initiée (Klépierre) a été contactée à plusieurs reprises, mais n'a pas donné suite à notre sollicitation.

### **3.2 Engagement sur la crise climatique**

La démarche de Swiss Life Asset Managers France vise notamment un avenir plus durable sur le plan environnemental. Le changement climatique est l'un des défis majeurs de ce siècle et représente une source de risque, mais également d'opportunités, deux éléments appelés à façonner les portefeuilles et la façon dont les actifs sont gérés à long terme. C'est pourquoi nous soutenons pleinement les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Nous agissons pour limiter l'impact du changement climatique et contribuer à une transition mondiale vers une économie bas carbone.

En 2020, Swiss Life Asset Managers a rejoint l'initiative [Climate Action 100+](#), qui vise à garantir que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous nous sommes joints aux activités collaboratives d'engagement auprès de General Electric, incitant la société à s'aligner sur l'Accord de Paris et à se fixer des objectifs d'émissions nettes zéro.

#### Etude de cas : General Electric Company

General Electric a annoncé son intention de se retirer du marché de l'énergie au charbon pour les nouvelles constructions et vise à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses activités d'ici 2030. Ces mesures prises par General Electric démontrent un progrès significatif. Toutefois, l'engagement de neutralité carbone ne concerne pas les émissions scope 3<sup>2</sup>. C'est pourquoi une plus grande attention sera accordée aux émissions scope 3 lors des prochains dialogues.

---

<sup>2</sup> La norme du Protocole des gaz à effet de serre classe les émissions de GES d'une entreprise selon trois « périmètres » différents. Les émissions du périmètre 1 sont des émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées. Les émissions du périmètre 2 sont des émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée. Les émissions du périmètre 3 sont toutes les émissions indirectes (non incluses dans le périmètre 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

## 4 Rapport sur l'exercice des droits de vote en 2020

### 4.1 Chiffres clés concernant le vote par procuration

Au cours de l'exercice 2020, Swiss Life Asset Managers France a participé à 62 assemblées générales sur les 68 assemblées correspondant aux critères définis par Swiss Life Asset Managers France, soit un pourcentage de 91% de participation.

Zones géographiques	Nombre d'AG résultant du périmètre initial	Nombre de participations de SL AM France	% de participations de SL AM France
Danemark	3	3	100%
Finlande	4	4	100%
France	8	3	38%
Allemagne	7	7	100%
Irlande	1	1	100%
Pays-Bas	6	6	100%
Portugal	1	1	100%
Espagne	15	14	93%
Suisse	6	6	100%
Royaume-Uni	17	17	100%
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>62</b>	<b>91%</b>

#### Motifs de l'absence de votes sur certaines valeurs :

Swiss Life Asset Managers France n'a pas pu participer à 6 assemblées pour des raisons de délai dépassé ou de problèmes de transmission.

#### Répartition des votes :

Total des points à l'ordre du jour pour lesquels Swiss Life Asset Managers France a exprimé un vote (2020) : 1 113

Zones géographiques	Résolutions votées	Votes POUR	Abstention	Votes CONTRE	% des votes négatifs
France	68	45	0	23	33.82%
Etranger	1 045	981	24	40	3.83%
<b>TOTAL</b>	<b>1 113</b>	<b>1026</b>	<b>24</b>	<b>63</b>	<b>5.66%</b>



Thème	Répartition des résolutions votées	Répartition en % des résolutions votées
Anti-OPA	17	1.5%
Liés au capital	140	12.6%
Liés aux nominations/directeurs liés	442	39.7%
Compensation non salariale	127	11.4%
Préféré/preneur associé	23	2.1%
Réorganisations et fusions	3	0.3%
Liés à la marche courante de l'entreprise	339	30.5%
Proposition des actionnaires-Liés à la rémunération	1	0.1%
Proposition des actionnaires-Liés à l'environnement/ santé	5	0.4%
Proposition des actionnaires-sujet lié à la marche courante de l'entreprise	3	0.3%
Divers	13	1.2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 113</b>	<b>100%</b>

#### Analyse des votes d'opposition :

Les tableaux ci-dessous détaillent les votes d'opposition, par rapport aux recommandations du management des sociétés concernées, et par rapport aux thèmes concernés.

	TOTAL	France	Etranger
Résolutions votées « CONTRE »	63	23	40
Votes contre les recommandations du management	58	23	35

Thème	Répartition des votes négatifs	Répartition en % des votes négatifs
Liés au capital	8	13%
Liés aux nominations/directeurs liés	12	19%
Compensation non salariale	26	41%
Liés à la marche courante de l'entreprise	13	21%
Proposition des actionnaires sur des sujets liés à la rémunération	1	2%
Proposition des actionnaires sur des sujets liés à l'environnement/ santé	2	3%
Proposition des actionnaires sur des sujets liés à la marche courante de l'entreprise	1	2%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

#### Motivation des votes :

Les votes ont suivi les recommandations de Institutional Shareholder Services, et de l'équipe dédiée à l'investissement responsable au sein de Swiss Life Asset Managers.

#### Gestion des conflits d'intérêts :

Swiss Life Asset Managers France ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêts avec les sociétés détenues en portefeuille dans les fonds qu'elle gère.

#### Déroghations à la politique de vote :

Swiss Life Asset Managers France s'est conformée aux principes qu'elle s'est fixés dans sa politique de vote.

## **4.2 Etudes de cas**

Nous avons sollicité davantage de transparence de la part de sociétés exposées à des pressions croissantes émanant de leur clientèle et de la réglementation, comme dans le secteur aérien ou de l'extraction pétrolière. A titre d'illustration, nous avons soutenu une proposition demandant à une grande compagnie pétrolière d'aligner ses objectifs sur son engagement public à l'égard de l'accord de Paris sur le climat.

Nous avons également soutenu des propositions demandant des informations supplémentaires concernant la lutte contre le changement climatique en appliquant des cadres largement acceptés tels que le groupe de travail Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Afin de conformer les portefeuilles d'investissement à l'accord de Paris sur le climat, des données fiables et des évaluations cohérentes des implications commerciales des entreprises en portefeuille sont essentielles pour les investisseurs. Nous avons particulièrement soutenu ces propositions dans les secteurs exposés au risque climatique tels que l'aviation, le pétrole et l'industrie des biosciences.

#### **Information sur tous les votes**

Tous les votes de Swiss Life Asset Managers sont accessibles sur le [site web de ISS](#).

## 5 Annexe 1 : Détail de la détention des émetteurs engagés dans le cadre du dialogue actionnarial par les fonds labellisés ISR en 2020

Emetteurs engagés en 2020	SLF (F) Short Term Euro	SLF (F) Equity Eurozone Minimum Volatility	SLF (F) Equity Europe Minimum Volatility	SLF (LUX) Equity Global High Dividend	SLF (LUX) Equity Euro Zone
<b>Covivio</b>	X	X	X		X
<b>Klépierre</b>	X	X	X	X	X
<b>General Electric</b>				X	